



Chez Elis

# 1 SALARIÉ SUR 10 EST ACTIONNAIRE

Pourquoi pas vous ?

**Du 16 septembre au 02 octobre 2025,**

**Elis renouvelle son opération d'actionariat salarié**

via le FCPE Elis for all Relais 2025



## ELIS EN BREF



Grâce à une solide dynamique organique et une expansion internationale marquée en 2024 par notre première acquisition en Asie, notre Groupe continue de tracer une belle trajectoire de croissance. Nous consolidons notre position sur des marchés stratégiques et ces avancées renforcent notre confiance dans l'avenir. En tant que collaborateurs, vous êtes les acteurs principaux de cette réussite. Nous souhaitons donc vous associer durablement au développement et à la performance d'Elis.

Depuis 2019, nos plans d'actionnariat salarié rencontrent un succès grandissant et l'édition 2024 a marqué un tournant historique avec un montant d'investissement record.

Cette année, du 16 septembre au 2 octobre 2025, vous aurez l'opportunité de souscrire au plan Elis for all 2025, via un investissement indirect en actions Elis\*, à des conditions avantageuses dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe.

En 2025, nous serions fiers de vous compter parmi nos actionnaires.

**Didier Lachaud,**  
DRH Groupe

\*par l'intermédiaire du FCPE Elis for all Relais 2025



près de  
**57 000**  
collaborateurs



plus de  
**400 000**  
clients livrés  
dans le monde



**516**  
centres de production  
et de distribution

**4,57 Mds€**  
de chiffre d'affaires  
consolidé en 2024



**1,60 Mds€**  
d'EBITDA en 2024

# DÉTAIL DE L'OFFRE

En souscrivant à l'offre Elis for all\*, vous avez l'opportunité de détenir indirectement des actions Elis à travers un Fonds Commun de Placement investi en actions Elis.



Vous bénéficierez d'une **DÉCOTE DE 30 %** appliquée sur le prix de référence<sup>(1)</sup> de l'action Elis



**ABONDEMENT :**  
1 action vous sera offerte pour 10 actions souscrites<sup>(2)</sup>



Votre investissement est **BLOQUÉ 5 ANS** sauf cas de déblocage anticipé (voir le supplément local)



**VOTRE INVESTISSEMENT RESTE LIÉ À L'ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION ELIS**, à la hausse comme à la baisse



**DIVIDENDES :**  
Vous bénéficiez des dividendes éventuels attachés à l'action qui sont réinvestis en parts de FCPE augmentant ainsi le montant de votre investissement



Les frais de tenue de compte du fonds commun de placement (FCPE) sont pris en charge par Elis

\* Le FCPE ELIS FOR ALL RELAIS 2025 a vocation à fusionner à l'issue de l'augmentation de capital avec le FCPE Elis Shareholding existant.

## EXEMPLES D'INVESTISSEMENT

sur la base d'un prix de référence<sup>(1)</sup> de 20 € et d'un prix de souscription de 14 €

VOUS ACHETEZ	VALEUR DE VOS ACTIONS <sup>(1)</sup>	DÉCOTE DE 30 %	ABONDEMENT EN ACTIONS <sup>(2)</sup>	VOTRE APPORT PERSONNEL	TOTAL DE VOTRE PORTEFEUILLE
6 actions <sup>(2)</sup>	120 €	- 36 €	0	84 €	120 €
10 actions <sup>(2)</sup>	200 €	- 60 €	1	140 €	220 €
15 actions <sup>(2)</sup>	300 €	- 90 €	1	210 €	320 €
20 actions <sup>(2)</sup>	400 €	- 120 €	2	280 €	440 €

(1) Prix de référence : moyenne des 20 cours d'ouverture de l'action Elis précédant le lancement de l'opération

(2) Ou l'équivalent de parts du FCPE Elis Shareholding pour votre compte en action Elis

# PÉRIMÈTRE DE L'OFFRE

- Près de 53 000 salariés éligibles au plan.
- Un plan ouvert à 20 pays : Allemagne, Andorre, Belgique, Brésil, Colombie, Danemark, Espagne, Finlande, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse.



# COMPRENDRE L'OFFRE

## ➤ La décote :

Hypothèse du prix de référence

20€

-

30%

=

14€

Prix de souscription

## ➤ L'abondement : 1 action offerte pour 10 actions souscrites

## QUEL MONTANT PEUT ÊTRE INVESTI ?

**50€**  
MINIMUM

**Le montant minimum d'investissement à Elis for all est fixé à 50 €.**

Le montant maximum est limité à un quart de votre rémunération annuelle brute estimée pour 2025, et ce montant est plafonné à 50 000 €.



**Pour évaluer votre investissement,**

vous pouvez tester différents montants de souscription sur le **Simulateur disponible sur le site internet Elis for all.**



## QUELS SONT LES MOYENS DE PAIEMENT ?

- › Votre souscription doit être réglé par virement bancaire au plus tard le 2 octobre 2025, conformément aux modalités décrites dans le supplément local. Veuillez vous référer à ce document pour plus d'informations.

## QUE SE PASSE-T-IL EN CAS DE SUR-SOUSCRIPTION ?

L'offre Elis for all 2025 porte sur un maximum de 2 000 000 d'actions. Si les demandes de souscription sont supérieures à l'enveloppe d'actions prévue pour l'opération, une réduction sera mise en oeuvre.

Il sera procédé à un calcul d'un coefficient de réduction en divisant le nombre total d'actions offertes par le nombre d'actions demandées. Toutes les souscriptions se verront appliquer ce coefficient de réduction afin de ne pas dépasser l'enveloppe autorisée.





## SOUSCRIRE À L'OFFRE Elisfor.all

**Une opportunité  
ouverte à tous  
du 16 septembre  
au 2 octobre 2025**

Cette augmentation de capital est exclusivement proposée à l'ensemble des salariés d'Elis et de ses filiales adhérentes au Plan d'Épargne Entreprise International (PEEI).

Pour en bénéficier, il vous suffit d'avoir 3 mois d'ancienneté dans le groupe à la date d'ouverture de la période de souscription et d'être toujours salarié du groupe à la date de clôture de la période de souscription.

### Souscrire à l'offre en quelques clics\*

Une plateforme en ligne, simple et sécurisée, vous permet de souscrire rapidement.

**1** Connectez vous sur le site  
<https://ch.elis.com/fr/EFA>

**2** Cliquez sur le bouton  
**Participez à ELIS FOR ALL 2025**

**3** Utilisez l'identifiant et le mot de passe figurant dans le courrier qui vous sera adressé par Amundi\*

**4** Vérifiez et complétez vos informations personnelles

**5** Saisissez le montant que vous souhaitez investir

**6** Validez votre souscription

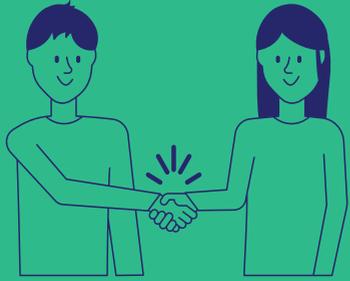
*\*Si vous ne disposez pas d'un accès Internet, n'hésitez pas à prendre contact avec votre correspondant Ressources Humaines.*



**Pour en savoir plus,  
consultez le site :**



**Vous y trouverez toutes  
les informations utiles  
à votre souscription.**



## CALENDRIER DU PLAN ELIS FOR ALL

**15 septembre 2025**

Fixation du prix de souscription



**du 16 septembre  
au 02 octobre 2025**

Période de souscription



**02 octobre 2025**

Date limite de paiement de votre souscription



**13 novembre 2025**

Augmentation de capital  
et livraison des actions dans le FCPE



**2028**

Disponibilité des avoirs après 3 ans  
(sauf cas de déblocage anticipé)

### Après la souscription...

L'investissement suivra l'évolution du cours de l'action Elis à la hausse comme à la baisse. Il est ainsi exposé au risque de perte en capital.

Selon la fiscalité applicable dans votre pays, votre souscription, la perception de dividendes attachés aux actions souscrites, ou la revente de celles-ci, sont susceptibles de déclencher une taxation ou une obligation de déclaration auprès des autorités fiscales.

L'investissement est sans garantie de capital. Compte tenu de ce risque, il est recommandé d'évaluer la nécessité de diversifier votre épargne.

Comme pour toute valeur d'entreprise, l'évolution des performances passées ne préjuge pas de ses performances futures.



#circularservicesatwork



[elis.com](https://www.elis.com)



#### AVERTISSEMENT

Cette brochure s'adresse uniquement aux salariés éligibles Elis. Le Document d'enregistrement universel de Elis, ainsi que d'autres documents d'information, notamment de nature financière, publiés périodiquement, sont disponibles sur le site Internet de la Société [www.elis.com](https://www.elis.com). Vous êtes invités à consulter ces documents qui contiennent des informations importantes relatives, notamment, à l'activité de la Société, à sa stratégie et à ses objectifs, aux facteurs de risques inhérents à la Société et à son activité, ainsi qu'à ses résultats financiers. Les renseignements de cette brochure vous sont donnés uniquement à titre informatif, et ne constituent pas un conseil financier ou un conseil en investissement de la part de Elis ou de ses filiales. Il est rappelé que les performances passées de l'action Elis ne préjugent pas de l'évolution future de son cours et qu'un investissement boursier n'est pas dénué de risques. Selon la fiscalité applicable dans votre pays, votre souscription, la perception de dividendes attachés aux actions souscrites, ou la revente de celles-ci, sont susceptibles de déclencher une taxation ou une obligation de déclaration auprès des autorités fiscales. L'offre vous est présentée en votre qualité de salarié éligible d'une société du groupe Elis. Cette brochure ou tout autre document fourni ou mis à votre disposition dans le cadre de cette offre ne modifie en rien les termes de votre contrat de travail ni les droits et obligations qui en résultent, ni votre situation au sein du groupe Elis. Les avantages accordés dans cette offre ne sont pas considérés comme des éléments de rémunération pouvant être pris en compte pour le calcul de futurs avantages. La possibilité de participer à cette offre ne préjuge en rien de la mise en place d'offres similaires dans le futur ni la possibilité de participer à celles-ci. Votre décision d'y participer ou non est libre et strictement personnelle.